



# **Aide communale à la requalification des devantures des locaux d'activités commerciales du cœur de Ville de NARBONNE**

\*

## **DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION**

### **Contact :**

Courrier :  
**Ville de NARBONNE**  
**Mission « Action Cœur de Ville »**  
CS 80823  
11785 Narbonne Cedex

Téléphone :  
04.68.90.31.37

Mail :  
[acv@mairie-narbonne.fr](mailto:acv@mairie-narbonne.fr)

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION (AVANT TRAVAUX)

*Cadre réservé à l'administration*

*NUMERO DE DOSSIER :*

*Date de réception :*

## **ENTREPRISE :**

**Enseigne/ Raison Sociale :**.....

**N°SIRET :** .....

**N° répertoire des métiers :** .....

**N° registre du commerce :** .....

**Code NAF/ Code APE :** .....

**NOM/Prénom du représentant légal :**.....

**Adresse :** .....

**Code Postal/Ville :**.....

**Téléphone :** .....

**Email :** .....

**Vous êtes :** Propriétaire  Locataire du local commercial

**Adresse du chantier :** .....

**Adresse de l'entreprise (si différente) :**.....

**Code postal/Ville :** .....

**Téléphone :** .....

**Email :** .....

## **Si locataire :**

**Nom/Prénom du propriétaire :** .....

**Adresse :** .....

**Code postal/Ville :** .....

## **Si copropriété :**

**Nom et coordonnées du Syndic :**

.....





## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

---

Je soussigné(e).....certifie avoir pris connaissance et accepte les termes du règlement attributif d'aide à la requalification des devantures des locaux d'activités commerciales la Ville de NARBONNE.

J'atteste l'exactitude des renseignements figurant au présent dossier.

**J'atteste que l'entreprise que je représente est à jour dans le paiement de ses obligations fiscales et sociales.**

Je m'engage par ailleurs :

- Préalablement aux travaux à prendre contact avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de NARBONNE qui fournit les prescriptions architecturales nécessaires à l'établissement des devis ;
- A ne commencer la réalisation des travaux qu'après l'obtention de l'intégralité des autorisations réglementaires nécessaires ;
- A réaliser les travaux en conformité avec les autorisations obtenues (permis de construire ou déclaration préalable et/ou de la demande d'autorisation de pose d'enseigne) ;
- A communiquer à la Ville de NARBONNE toute modification concernant la déclaration de travaux portant sur la nature et le montant des investissements à réaliser ;
- A faire parvenir toutes les pièces justificatives nécessaires en vue de l'obtention de la subvention puis de son paiement ;
- A réaliser et terminer les travaux dans le délai fixé par le règlement attributif, soit 12 mois à compter de la date de notification d'attribution de la subvention ;
- A produire l'ensemble des factures acquittées au plus tard 18 mois après la date de notification d'attribution de la subvention, au-delà de cette période, le demandeur perdra ses droits.
- A valoriser le concours financier de la Ville de Narbonne – Action Cœur de Ville : pose d'un autocollant Cœur de Ville sur la vitrine et/ou porte du commerce, mention à l'occasion de reportages pouvant avoir lieu, via les outils numériques de l'activité.

J'autorise la Mairie de NARBONNE à exploiter l'image de la devanture objet de la demande de subvention à des fins de valorisations des actions du dispositif « Action Cœur de Ville ». Celle-ci pourra être reproduite par la Mairie de NARBONNE, en partie ou en totalité, sur tout support (papier ou digital) sans que cela n'occasionne de demande ultérieure de rémunération.

RGPD : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction Cœur de Ville et Commerce de la ville de Narbonne. Elles concernent la collecte des noms, prénoms, coordonnées, du descriptif du projet incluant les éléments financiers, devis & factures acquittées ainsi que les documents administratifs (RIB et Kbis...). La base légale du traitement est **le consentement**. Les données seront communiquées aux seuls destinataires désignés et seront conservées pour une durée de 10 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement, retirer à tout moment votre consentement à leur traitement ou exercer votre droit à leur portabilité. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour tout questionnement vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : Direction Cœur de Ville et Commerce, [acv@mairie-narbonne.fr](mailto:acv@mairie-narbonne.fr); Mairie de Narbonne - CS 80823 – 11785 Narbonne Cedex, 04 68 90 31 37 ou notre délégué à la protection des données : [DPO@mairie-narbonne.fr](mailto:DPO@mairie-narbonne.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

A....., le .....

Signature et cachet de l'entreprise  
(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

## **LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION**

---

**Le dossier de demande de subvention est à déposer à la Direction Cœur de Ville et Commerces de la Ville de NARBONNE (Hôtel de Ville - 11100 NARBONNE) ou par courrier à l'adresse suivante : VILLE DE NARBONNE – Direction Cœur de Ville et Commerces – Mission Action Cœur de Ville -CS 80823 – 11785 Narbonne Cedex. Il peut être adressé par mail : [acv@mairie-narbonne.fr](mailto:acv@mairie-narbonne.fr)**

- Formulaire de demande de subvention dûment complété, daté et signé ;
- Document photographique de la façade avant travaux ;
- Devis descriptifs récents et détaillés des travaux ;
- Autorisations :
  - Copie ou numéro de l'arrêté d'autorisation de travaux (déclaration préalable, demande d'enseigne, permis de construire) ;
  - Copie de l'autorisation de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes à mobilité réduite (PMR) ou dérogation les cas échéant (OBLIGATOIRE) ;
  - Accord du propriétaire ou de la copropriété pour la réalisation des travaux ;
- Copie du bail commercial ou professionnel (si le commerçant est propriétaire, fournir son attestation notariée de propriété) ;
- Justificatif de l'activité exercée derrière la vitrine subventionnée : attestation d'inscription à la chambre de commerce (K-bis de moins de 3 mois) ou à la chambre de métiers (extrait d'immatriculation ou extrait K) ;
- Justificatif de chiffre d'affaires annuel de l'année n-1 : copie de la déclaration du chiffre d'affaires, attestations du comptable ;
- Si c'est une création d'activité, le CA prévisionnel prévu au business plan
- 1 relevé d'identité bancaire (RIB)

# FORMULAIRE DE DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION (APRES TRAVAUX)

Cadre réservé à l'administration

RAPPEL DU NUMERO DE DOSSIER ATTRIBUE AU DEPOT DE LA DEMANDE :

Date de réception :

## DEMANDEUR

NOM/Prénom : .....

Adresse: .....

Code Postal/Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

## ENTREPRISE :

Enseigne/ Raison Sociale : .....

N°SIRET : .....

N° répertoire des métiers : .....

N° registre du commerce : .....

Code NAF/ Code APE : .....

Adresse du chantier : .....

Adresse de l'entreprise (si différente) : .....

Code postal/Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Conformément à nos engagements et au règlement d'attribution des subventions, je déclare avoir achevé le programme de travaux de requalification de la devanture de mon local situé à l'adresse susvisée et sollicite le versement de la subvention par la Ville de NARBONNE.

Date, signature et cachet de l'entreprise

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LE PAIEMENT DE LA SUBVENTION

La demande de paiement de la subvention est à déposer à la Direction Cœur de Ville et Commerces de la Ville de NARBONNE (Hôtel de Ville - 11100 NARBONNE) ou par courrier à l'adresse suivante : VILLE DE NARBONNE – Direction Cœur de Ville et Commerces – Mission Action Cœur de Ville -CS 80823 – 11785 Narbonne Cedex.

Il peut être adressé par mail : [acv@mairie-narbonne.fr](mailto:acv@mairie-narbonne.fr)

- Attestation de conformité des travaux délivrée par la commune
- Photo après travaux
- les factures détaillées originales dûment acquittées par les entreprises de travaux (signées et tamponnées), et sur lesquelles sont apposées et confirmées par le comptable les mentions suivantes :  
« facture acquittée le ..... par chèque n° ..... de ..... Euros sur la banque ..... ou par traite à échéance du ..... de ..... €. avec date, cachet et signature »

### Remarques :

- Les factures seront libellées EXCLUSIVEMENT au nom du demandeur de la subvention exerçant derrière la devanture, et l'adresse du chantier indiquée à l'adresse de la devanture concernée.